



Restitution documents médiathèque et mesures sanitaires

Par **santinor**, le **18/08/2020** à **11:04**

bonjour,rrnrnJ'ai un litige en rapport à la restitution d'un livre avec la médiathèque de chez moi; en raison des dispositions adoptées par celle-ci, durant la période de vigilance sanitaire.rnrnEn temps normal, je restitue toujours mes documents, en main propre, à l'accueil et attend que ceux ci soit scannés.rnrnDans la période actuelle, la médiathèque adopte une procédure de "mise en quarantaine" des documents, en demandant de les déposer sur des chariots, dans le hall d'entrée . Les documents ne sont scannées que 72 heures après.rnrnOr ces chariots n'étant pas surveillés et les documents étant démagnétisés, une personne malveillante peut aisément prendre ce qu'elle veut et sortir de la médiathèque sans déclencher le signal d'alarme, au passage des portillons de sécurité.rnrnLa médiathèque me réclame un livre "non rendu", que je suis certain d'avoir déposé sur les chariots.rnrnSuis-je responsable, si quelqu'un l'a volé dans leurs locaux , avant que la médiathèque n'ait procédé à son enregistrement, en tant que document restitué ?